



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 02 novembre 2023

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX SUR ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Christophe MESPLEDE (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Cyril DUPIN (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX SUR ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX SUR ADOUR)

#### Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Francine COUDROY (PONTONX SUR ADOUR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX SUR ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

#### Représentés :

Patrick POSTIS représenté par Christophe MESPLEDE (LESGOR)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	25
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	28

**N° DEL20231109-006**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE DE MARCHÉ N°1 DE L'ACCORD CADRE À MARCHÉ SUBSÉQUENT DE VOIRIE N°5**

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président ;



**Vu** la délibération du conseil communautaire 4 juin 2020, rendue exécutoire le 19 juin 2020, qui donne délégation au Président de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés dans la limite de 5% de leur valeur ;

**Vu** l'article R2194-1 du code de la commande publique prévoyant les cas possibles de modification des marchés ;

**Vu** l'article R2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant ;

Considérant la nécessité d'ajouter de nouveaux postes de prix au marché subséquent n°5 afin d'adapter ceux-ci à la réalité du terrain,

Cette décision modificative concerne les postes suivants :

Nature du poste	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Grave bitume 0/14 pour reprofilage	25	t	112,20 €	2 805,00 €
2 phases enrobés	1	fft	2 760,00 €	2 760,00 €
Dalles podotactiles	4	u	289,56 €	1 158,24 €
fourniture et pose d'enrobé 0/10 sur trottoir ep 5cm	14	m <sup>2</sup>	18,98 €	265,72 €
fourniture et pose d'enrobé 0/10 sur trottoir ep 5cm	18	m <sup>2</sup>	18,98 €	341,64 €
fourniture et pose d'enrobé 0/10 sur trottoir ep 5cm	110	m <sup>2</sup>	18,98 €	2 087,80 €
Bordurette P1 avec dos béton taloché (	15	ml	47,20 €	708,00 €
				<b>10 126,40 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

Autorise le Président à signer une décision modificative n°1 de marché à hauteur de 10 126,40 € HT, soit 14,47 % du marché initial, avec l'entreprise COLAS

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 040-244000766-20231109-231109H1549H1-DE



Laurent CIVEL

*« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »*